

Les P'tits Génies de Paradis
Inscription 2024
Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Chers parents,

Pour pouvoir bénéficier des services de l'ALSH, vous devez obligatoirement compléter un dossier d'inscription.

Un nouveau dossier est nécessaire chaque année civile, la réinscription n'est pas automatique. Nous précisons que **l'inscription ne vaut pas réservations** auprès de l'ALSH. En effet, vous recevrez un document de communication avec un tableau de réservation, un mois avant chaque période de vacances.

En cas de séparation, un document COMPLET par parent doit être fourni.

Chacun aura un dossier familial propre (coordonnées, quotient familial...) et devra fournir et remplir les documents du dossier d'inscription et joindre les pièces justificatives obligatoires.

Pièces obligatoires par dossier d'inscription :

Compléter et signer chacun des documents ci-joints :

- la fiche d'inscription
- la fiche sanitaire
- le règlement intérieur de l'ALSH (dernière page)

Fournir une copie :

- du carnet de santé partie vaccination à jour des vaccins obligatoires
- du livret de famille
- du jugement de divorce ou séparation
- de l'attestation d'assurance responsabilité civile valable pour l'année 2024
- l'attestation de Quotient Familial (QF CAF ou MSA)

En cas de non présentation du Quotient Familial, le tarif maximum sera appliqué.

Le QF ne sera pris en compte qu'une seule fois par an, dès votre inscription.

Vous retrouverez les documents à remplir, sur

- le portail famille (www.lesptitsgenies.noethysweb.com)
- notre site internet (<https://www.beylemenature.org/centre-de-loisirs/docs-inscription-programmes/>)
- au siège administratif de l'association (9 route du bourg – 24380 Montagnac-la-Crempse).

Pour ceux qui le souhaitent, les documents vous sont proposé sous forme de PDF modifiable. (à remplir, imprimer en PDF et nous renvoyer sur le portail famille ou par mail)

